

# Le tram, un moteur pour le territoire

## Conventions de partenariat signées dans le cadre des travaux du tramway

**9 décembre 2010 : Signature d'une Charte partenariale pour l'Emploi et la Formation**, dans le cadre des travaux du tramway, entre : le Grand Dijon et :

- les partenaires institutionnels suivants :
  - o **L'Etat**
  - o **le Conseil régional de Bourgogne**
  - o **le Conseil général de Côte d'Or**
  - o **Pôle Emploi.**
- les organisations professionnelles suivantes :
  - o **la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP)**
  - o **la Fédération Française du Bâtiment de la Côte d'Or (FFB 21)**
  - o **la Confédération des Artisans et des Petites Entreprises de Bourgogne (CAPEB)**
- les acteurs de l'emploi suivants :
  - o **le Groupement d'Intérêt Public de la Maison de l'Emploi (GIP MDEF)**
  - o **la Mission Locale de l'arrondissement de Dijon**
  - o **les Professionnels de l'Intérim Services et Métiers de l'Emploi (PRISME)**
  - o **le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ BTP).**

Dans le cadre du projet de construction de deux lignes du tramway, ces travaux représentent une réelle opportunité à la fois pour les demandeurs d'emploi et pour les entreprises ; les uns pour retrouver un emploi et les autres pour préparer le renouvellement des générations lié au départ de la classe des « baby boomers ». C'est en ce sens qu'ont été définis les objectifs de cette Charte emploi-formation 2010-2013.

**1<sup>er</sup> juillet 2010 : Convention de partenariat public-privé (PPP)**, relatif à la réalisation des équipements électriques et à la fourniture d'énergie du Tramway du Grand Dijon, signé entre le Grand Dijon et **INEO, Groupe GDF SUEZ**. Ce partenariat public-privé (le 1<sup>er</sup> en France), porte sur les équipements électriques et l'approvisionnement en énergie du futur tramway. Le contrat, d'une durée de 26 ans, concerne la conception, la construction, la maintenance et le financement de l'ensemble des équipements électriques et systèmes de commandes, ainsi que sur la gestion de l'approvisionnement en énergie. Par ailleurs, les termes du contrat prévoient, de la part des partenaires privés, des engagements environnementaux et sociaux. Ainsi, INEO installera plus de 6200 modules photovoltaïques sur les toits et les ombrières du centre de maintenance bus/tram. La filiale de GDF Suez s'engage également à employer 10 % de personnes en difficulté d'insertion, à confier à minima 70 % des prestations de maintenance et de renouvellement des équipements à des entreprises locales et la gestion d'au moins 50 % des investissements à des sociétés dijonnaises.

**25 mars 2010 : Convention de financement en faveur du transport collectif** avec la construction des deux premières lignes du tramway de la Communauté d'Agglomération dijonnaise, entre la **Banque Européenne d'Investissement (BEI)** et le Grand Dijon.

7 janvier 2010 : Convention de financement entre le **Conseil général de la Côte d'Or** et le Grand Dijon.

3 décembre 2009 : Convention de financement entre le **Conseil régional de Bourgogne** et le Grand Dijon.

15 septembre 2009 : **Mutualisation** des procédures de passation des marchés publics en vue d'un groupement de commande relatif à l'acquisition du matériel roulant pour l'achat de 52 rames de tramway, **entre Brest métropole océane et le Grand Dijon**. Au terme du marché la Société Alstom a été choisie pour fournir aux deux collectivités le matériel roulant (20 rames pour Brest et 32 rames pour le Grand Dijon).

**26 juin 2009** : Convention de partenariat entre la **Caisse des Dépôts** et le Grand Dijon (prêt pour le GD).

**30 avril 2009** : Suite à la présentation du dossier dijonnais devant le groupement des autorités responsables des transports publics (GART), en réponse à l'appel à projets "Transports urbains" lancé par le gouvernement dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le Grand Dijon obtient une **subvention de l'Etat de 47 millions d'euros**.

**22 janvier 2009** : Convention de co-financement du programme de l'**Union Européenne INTERREG IV B NWE** du projet *TramStore21*, entre l'UE et le Grand Dijon. Par cette convention, l'UE s'est engagée à financer l'investissement de 4 collectivités qui auront construit leur nouveau dépôt pour leur tramway : Bruxelles (Belgique), Blackpool (Grande-Bretagne), Rotterdam (Pays-Bas) et Dijon à hauteur de 50 %. En outre, pour le Grand Dijon, la participation à *TramStore21* permettra de soutenir les politiques de développement durable en France, en aidant les villes engagées dans un investissement similaire à tirer profit de cette expérience.